

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 517

10 février 2025

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2025-116 du 7 février 2025 portant proclamation des résultats des élections du 7 février 2025 du président et de sa suppléante de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement

Arrêté n° 2025-117 du 7 février 2025 portant proclamation des résultats des élections du 7 février 2025 du président et du vice-président de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers

**Arrêté n° 2025-116 du 7 février 2025 portant
proclamation des résultats des élections du
7 février 2025 du président et de sa suppléante
de la section disciplinaire du conseil académique
compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et
personnels exerçant des fonctions d'enseignement**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-2 et R. 712-16,
Vu le procès-verbal de dépouillement des élections du 28 janvier 2025 des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement,
Vu la candidature de Monsieur Jean-Michel Carozza à la présidence de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement,
Vu la candidature de Madame Valérie Thiery à la suppléance de la présidence de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement,
Vu le procès-verbal de dépouillement des élections du 7 février 2025 des président et suppléant de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Jean-Michel Carozza est proclamé élu président de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement, à l'issue du premier tour de scrutin, avec 5 voix pour, 0 voix contre, 0 bulletin blanc/nul.

Article 2

Madame Valérie Thiery est proclamée élue suppléante du président de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement, à l'issue du premier tour de scrutin, avec 5 voix pour, 0 voix contre, 0 bulletin blanc/nul.

Fait à La Rochelle, le 7 février 2025.

Le Président de l'Université,

Gérard Blanchard

**Section disciplinaire compétente à l'égard des
enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs,
enseignantes et enseignants**

Élection du président et de sa suppléante ou de son suppléant

PROCÈS VERBAL

Scrutin du 7 février 2025

Nombre de sièges à pourvoir	1	
Nombre d'électeurs	8	
	1 ^{er} tour	2 nd tour
Nombre de votants	5	
Nombre de bulletins blancs et nuls	0	
Suffrages exprimés	5	

Résultats :

	1 ^{er} tour	2 nd tour
Professeurs des universités titulaires		
CAROZZA Jean-Michel (candidat à la présidence)	5	
GAUGUE Alain		
LEFRANÇOIS Christel		
THIERY Valérie (candidate à la suppléance)	5	
Collège des maîtres de conférences titulaires		
BRASSOUS Laurent		
DEJEAN Sylvain		
EUZEBY Florence		
SIMONNEAU Dorothee		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Jean-Michel Carozza, président
- > Valérie Thiery, présidente suppléante

Observations : RAS

Fait à La Rochelle, le 7 février 2025.

**Arrêté n° 2025-117 du 7 février 2025 portant
proclamation des résultats des élections du
7 février 2025 du président et du vice-président
de la section disciplinaire du conseil académique
compétente à l'égard des usagers**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 811-5 et R. 811-14 et suivants,
Vu la proclamation des résultats des élections du 28 janvier 2025 des membres
de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers,
Vu la candidature de Monsieur Jean-Michel Carozza à la présidence de la section disciplinaire
du conseil académique compétente à l'égard des usagers,
Vu la candidature de Monsieur Sylvain Dejean à la vice-présidence de la section disciplinaire du
conseil académique compétente à l'égard des usagers,
Vu les procès-verbaux de dépouillement des élections du 7 février 2025 des président et vice-
président de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Jean-Michel Carozza est proclamé élu président de la section disciplinaire du conseil
académique compétente à l'égard des usagers, à l'issue du premier tour de scrutin, avec 6 voix
pour, 0 voix contre, 0 bulletin blanc/nul.

Article 2

Monsieur Sylvain Dejean est proclamé élu vice-président de la section disciplinaire du conseil
académique compétente à l'égard des usagers, à l'issue du premier tour de scrutin, avec 6 voix
pour, 0 voix contre, 0 bulletin blanc/nul.

Fait à La Rochelle, le 7 février 2025.

Le Président de l'Université,

Gérard Blanchard



**Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
et des usagères**

Élection du président

PROCÈS VERBAL

Scrutin du 7 février 2025

Nombre de sièges à pourvoir	1	
Nombre d'électeurs	8	
	1 ^{er} tour	2 nd tour
Nombre de votants	6	
Nombre de bulletins blancs et nuls	0	
Suffrages exprimés	6	

Résultats :

	1^{er} tour	2nd tour
Professeurs des universités et personnels assimilés		
CAROZZA Jean-Michel	6	
CHANTRAINE-BRAILLON Cécile		
GAUGUE Alain		
LARONDE-CLERAC Céline		
Maîtres de conférences et personnels assimilés		
DEJEAN Sylvain		
EUZEBY Florence		
GRENIÉ Michel		
SIMONNEAU Dorothée		

En foi de quoi est proclamé élu :

> Jean-Michel Carozza

Observations : RAS

Fait à La Rochelle, le 7 février 2025.



**Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
et des usagères**

Élection des vice-présidents ou vice-présidentes

PROCÈS VERBAL

Scrutin du 7 février 2025

Nombre de sièges à pourvoir	2	
Nombre d'électeurs	8	
	1 ^{er} tour	2 nd tour
Nombre de votants	6	
Nombre de bulletins blancs et nuls	0	
Suffrages exprimés	6	

Résultats :

	1 ^{er} tour	2 nd tour
Professeurs des universités et personnels assimilés		
CAROZZA Jean-Michel		
CHANTRAINE-BRAILLON Cécile		
GAUGUE Alain		
LARONDE-CLERAC Céline		
Maîtres de conférences et personnels assimilés		
DEJEAN Sylvain (candidat)	6	
EUZEBY Florence		
GRENIÉ Michel		
SIMONNEAU Dorothée		

En foi de quoi sont proclamés élu.e.s :

- > Sylvain Dejean, vice-président

Observations : RAS

Fait à La Rochelle, le 7 février 2025.